

Villa Paradiso : une étude préalable... au classement ?

Le vœu de Patrick Allemand (PS) présenté au dernier conseil municipal a failli aboutir. Mais la Ville qui dispose de deux offres d'achat préfère étudier les conséquences de cette mesure

Il s'agira pour le moment d'une étude préalable. Christian Estrosi a proposé, lors du dernier conseil municipal la création d'une commission ad hoc qui sera chargée d'analyser l'impact du dépôt d'une demande de classement de la Villa Paradiso, un bien appartenant à la Ville mais qui a été mis en vente, auprès du ministère de la Culture. En réponse à un vœu présenté par Patrick Allemand lors du dernier conseil municipal, et qui a bien cru, un instant, que la victoire allait être acquise.

Intouchable

Christian Estrosi n'y semblait pas favorable au tout début, rappelant « Cette villa est préservée, elle est inscrite au patrimoine remarquable et donc protégée depuis 2010. Ses éléments, façade, décor, ferronneries, grand portail le sont,



L'échéance de 2020, date de départ des services de la Ville de ce bâtiment de 1200 m², a été fixée. (Photo Sébastien Botella)

la démolition est interdite, son jardin qui présente un intérêt majeur fait l'objet des mêmes mesures. C'est intouchable ! Une AVAP, aire de mise en valeur du patrimoine est supérieure à un classement ». Le maire a d'ailleurs demandé au groupe « Un autre avenir pour Nice » de retirer son vœu. Dominique Boy-Mottard (Parti radical-DVG) est venue à la rescousse : « Un classement doit être appuyé par la Ville et donnera une valeur supplémentaire à ce bien ! »

Deux offres

Christian Estrosi a alors précisé que la Ville qui a mis le bâtiment en vente au prix de 7,8 millions d'euros, avait reçu deux offres d'achat avant la seconde date butoir du 31 janvier. Le maire était en train d'accepter que ce vœu puisse être adressé à l'architecte

des bâtiments de France et au ministère de la Culture, lorsqu'il s'est ravisé. C'est l'intervention de l'adjointe, déléguée au patrimoine qui a arrêté le processus. Janine Gilletta a pointé la modification, en cas de dépôt d'un dossier de classement, des conditions de la vente pour les deux acquéreurs potentiels. Du coup maintiendraient-ils leurs propositions ?

L'élue a également estimé qu'un classement serait « superfluateur ». Avec le compromis trouvé par le maire de la création d'une commission ad hoc pour analyser l'impact d'un tel classement, l'espoir du groupe « Un autre avenir pour Nice » s'est ainsi envolé. Patrick Allemand a maintenu le vœu qui n'a obtenu, avec le renfort de Dominique Boy-Mottard que quatre voix favorables.

R.D.